



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD

## AVIS PUBLIC PROMULGATION

RÈGLEMENT NO. 359-2024 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE

RÈGLEMENT NO. 365-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 192-2008 CONCERNANT DES MODIFICATIONS À LA GRILLE DES COÛTS ET PERMIS

Aux personnes intéressées par ces projets de règlement.

Avis public est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors d'une réunion tenue le 4 novembre 2024, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

- Règlement no. 359-2024 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;
- Règlement no. 365-2024 modifiant le règlement numéro 192-2008 concernant des modifications à la grille des coûts et permis.

Ces règlements ont reçu l'approbation du conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce le 27 novembre 2024 et prennent donc effet à la date de délivrance du certificat de conformité à son égard, soit le 29 novembre 2024.

Le texte de ces règlements est disponible sur le site web de la municipalité (<https://saint-bernard.quebec/>), ainsi qu'au bureau de la soussignée situé au 1499 rue Saint-Georges, Saint-Bernard, (QC), G0S 2G0, où toute personne peut en prendre connaissance.

Donné à Saint-Bernard (Québec), ce 5 décembre 2024.

(Signé)

Marie-Eve Parent  
Directrice générale et greffière-trésorière